

Préavis municipal no 63 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) comprenant la structure « Pause Déj. », des activités parascolaires et des salles de classes sur le site du centre scolaire des Perrerets.

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 18 et 25 août, ainsi que le 1^{er} septembre 2014.

Excusée : Jeannette Weber les 18 et 25 août.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 25 août.

Rappel

Les bâtiments des UAPE de Mauverney et des Perrerets, dont les plans de départ sont identiques, ont fait l'objet d'un contrat d'entreprise générale. Celui de Mauverney a finalement coûté CHF 3'3668'000.-, soit environ 50'000.- de moins que prévu ; la municipalité s'estime satisfaite du résultat.

Aspects financiers

L'acceptation de ce préavis permettra à la municipalité d'assurer les besoins en classes pour les 4 à 5 prochaines années. Il faudra néanmoins surveiller l'augmentation du nombre d'élèves suite à la construction d'Eikenot. En cas de nécessité, il est possible d'ajouter 4 classes supplémentaires au bâtiment de l'UAPE de Mauverney.

Préavis municipal no 63 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) comprenant la structure « Pause Déj. », des activités parascolaires et des salles de classes sur le site du centre scolaire des Perrerets.

En ce qui concerne le nombre de places dans les structures d'accueil, nous disposons d'une petite marge le matin et l'après-midi, alors que la plage de midi est complète. Avec la fermeture du site de la Dôle, ce ne sont finalement que 16 places nouvelles qui seront créées. Cette situation inquiète la COFIN, même si la municipalité se veut rassurante, sachant qu'aujourd'hui déjà l'offre ne couvre largement pas la demande.

Etant donné qu'il s'agit d'un contrat avec une entreprise générale, la COFIN n'a malheureusement pas pu obtenir plus de détails sur les différents coûts. En outre, il n'aurait pas été possible de réaliser des économies en liant les travaux de réfection de l'enveloppe des Perrerets avec la construction de ce nouveau bâtiment, car les premiers dépendent d'un contrat d'architecte, alors que la seconde fait l'objet d'un contrat d'entreprise générale, comme nous l'avons précisé plus haut. Ce sont donc deux projets différents.

Il est à noter que si la Pause Déj est une structure communale, en revanche, les frais d'exploitation de l'UAPE sont à la charge de la Ruche ; celle-ci paiera un loyer mensuel d'environ CHF 11'700.-.

Enfin, nous pouvons encore mentionner que l'ajout d'un 2^{ème} niveau est la solution la plus économique pour la réalisation des 4 classes.

Remarque

La COFIN tient à faire part de ses inquiétudes en ce qui concerne le nombre de places à l'UAPE, en raison notamment d'une plage de midi saturée.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

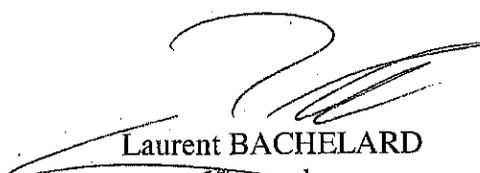
Le conseil communal

- | | |
|-------------|--|
| vu | - le préavis municipal no 63 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) comprenant la structure « Pause Déj. », des activités parascolaires et des salles de classes sur le site du centre scolaire des Perrerets. |
| oui | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ; |
| oui | - le rapport de la commission des finances; |
| considérant | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour; |

Préavis municipal no 63 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) comprenant la structure « Pause Déj. », des activités parascolaires et des salles de classes sur le site du centre scolaire des Perrerets.

décide

- I. d'accorder le crédit de 5'454'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 5'454'000 francs.


Laurent BACHELARD
1^{er} membre


René BARIONI
Rapporteur


Katia ANNEN


Claudine BOVET


Regina BOVET


Valérie CORNAZ-ROVELLI


Christian VERNEX


Jeannette WEBER


Isabelle WEGMANN